

LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION DU DOUBLE DIPLOME A LA NUIT DU DROIT 2019

LE 4 OCTOBRE A EU LIEU LA 2EME EDITION DE LA « NUIT DU DROIT »
A L'UNIVERSITE LYON 3. L'ASSOCIATION VOUS RACONTE !



La Manufacture des Tabacs enluminée pour la soirée



Les étudiants du double diplôme bénévoles pour assurer le bon déroulement de la soirée. De gauche à droite : Andréa, Marwan, Charlotte, Arthur, Bérénice

Qu'est-ce que la nuit du droit ?

La toute première édition de la nuit du droit s'est déroulée en 2017, et nous vient tout droit du Conseil Constitutionnel, rien que ça. Plus précisément, elle nous vient de Laurent Fabius, son président. En effet, après une édition à Paris, il a eu la volonté de développer l'idée en région, dès 2018. Le but ? Faire rencontrer le droit et les sujets de l'actualité dans des conférences, des débats, des discussions, lors d'une soirée ouverte à tous. Elle s'est donc déroulée en 2018 au sein de juridictions, associations, universités ou encore fondations, partout en France. A Lyon 3, l'édition 2018 a rencontré un important succès, ce qui lui a valu un naturel renouvellement en 2019 pour une deuxième édition, très attendue ! Les places sont d'ailleurs parties aussi tôt mises en vente, ce qui prouve l'engouement, à la fois des jeunes étudiants en droit, mais aussi de tout public intéressé, pour ce genre d'événements.

Source : <https://www.lanuitdroit.fr/>

FOCUS : LES CONFERENCES

Le crime parfait est-il encore possible ? Avec Eric Angelino, Chef du Service central de la Police technique et scientifique

Est-ce possible de commettre le crime parfait? Le Chef du service central de la Police technique et scientifique a donné une conférence d'une heure en nous exposant son avis sur cette question. Verdict: oui, il a existé. Non, il n'existe plus. Selon cet ancien étudiant de droit à Lyon 3 au parcours brillant au sein de la Police, le crime parfait est ce qui a mené la police à développer des techniques pour essayer d'utiliser tous les indices qui sont à sa disposition. Il nous a expliqué les multiples techniques qui permettent de retrouver les malfaiteurs: analyses d'ADN, "stockage et conservation" d'odeurs de la scène du crime, reconstruction en 3D de la scène, bref presque plus rien n'échappe à la Police.

Il nous a parlé des nouveaux enjeux de la Police à l'ère du numérique/ informatique, et du développement de machines encore plus performantes. Par exemple, un jour viendra où l'on pourra se passer des chiens renifleurs au profit de nez artificiel. Cependant, d'après les premières expériences, le flair du chien reste toujours plus fiable que celui d'une machine. Donc pour l'instant, ils doivent continuer à recruter des chiens pour rester de fidèles agents de service public. En conclusion : le crime parfait, c'est du passé.

Par Marie ESTEVE



Eric Angelino, photo par Alloisio Manon



Amphithéâtre de la Fin de la Prison

La fin de la prison - Avec Roksana Naserzadeh, avocate au barreau de Lyon, Hélène Moreau, vice-procureur en charge de l'exécution des peines près du TGI de Lyon, Bernard Bolze, fondateur de l'observatoire international des prisons, Dominique Luciani-Mien, maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3

J'ai choisi d'assister à une conférence qui avait pour thème "La fin de la prison". Les intervenants ont exposé chacun leur tour leur vision de la prison, que ce soit dans le monde ou en France. Voici ce que l'on peut retenir : la conception des prisons comme on la connaît aujourd'hui est très récente (environ deux siècles). Ce n'est que depuis le 19ème que l'enfermement est devenu une punition, puisqu'avant il ne s'agissait que de maintenir l'accusé à disposition de la justice. Le problème ? En France, actuellement, notre population carcérale ne fait qu'augmenter, alors que dans d'autres pays tels que la Suède ou les Pays-Bas, celle-ci baisse considérablement. Aujourd'hui, la moyenne d'une peine de prison est d'environ huit mois et demi, ce qui signifie que la plus grosse partie de la population carcérale française se trouve dans les maisons d'arrêts, qui se retrouvent surpeuplées. La question principale soulevée par les intervenants est ainsi de savoir si la peine d'emprisonnement est vraiment la meilleure répression, alors qu'il est prouvé qu'une personne ayant été condamnée à une peine de prison a plus de chances de récidiver qu'une personne ayant été condamnée à une peine alternative. Il existe pourtant de nombreuses peines alternatives : le contrôle judiciaire, la surveillance sous bracelet électronique, le sursis avec mise à l'épreuve, le travail d'intérêt général... Un des intervenants proposait l'idée de garder la peine de prison que lorsque l'individu constitue un véritable danger pour la société et les autres. Une autre proposition : ne pas prononcer plus de peines d'emprisonnement que de places matérielles disponibles pour accueillir des détenus, afin de réduire la surpopulation carcérale. Tous étaient d'accord sur le fait que la fin de cette surpopulation et éventuellement la fin de la prison devraient résulter d'une volonté des pouvoirs publics.

Par Laura SIVETON

LE PROCÈS FICTIF DE JON SNOW



Le procès, photo par Alloisio Manon

Probablement l'événement le plus attendu, surtout pour les fans de la série Game of Thrones. Alors, Jon Snow a-t-il été condamné ?

Tel un concert d'une superstar américaine, le procès fictif de Jon Snow a rempli les tribunes (ou plutôt les amphis A et B), un vendredi soir. Préférer assister à un procès fictif de 21h30 à 23h30 au sein de l'université plutôt que prendre une petite bière dans un bar lyonnais montre la popularité de la série (de bouquins et télévisée) Game of Thrones.

Ce jeu de trône est impitoyable: entre trahisons, meurtres (on décapite, brûle, crève des yeux jusqu'à en exploser un crâne, etc...), et amours (et oui, il y'a un peu d'amour dans tout cela), nous sommes plongés dans un véritable univers shakespearien, mais d'une complexité à la fois terrifiante et fascinante. Dans cette guerre entre les prétendants au trône, Jon Snow se retrouve malgré lui emporté dans le jeu. Nommé commandant de la garde, assassiné par ses hommes, son protégé lui donnant le coup de couteau final (trahit comme Jules César fut trahi par son fils adoptif), ressuscité (rien que ça), roi du Nord et enfin, l'héritier légitime du trône des sept royaumes.

Toute cette aventure a été remplie d'obstacles que Jon a dû combattre, et les chefs d'accusation sont lourds : exécution sans procès, trahison, régicide, inceste, et homicide volontaire. Deux étudiants de droit et un avocat ont pris les rôles de procureur du royaume et avocats de Jon Snow, le juge étant interprété par un autre avocat du barreau de Lyon.

D'abord, les parties ont interrogé les témoins: Grey Worm (Ver-gris pour ceux qui ont toujours un niveau A2 en anglais malgré deux ans à Colchester), Sam Tarly, Sansa Stark et Tyrion Lannister. Ensuite, chaque partie a tenté de convaincre le jury (les quelques 1200 étudiants présents) en mélangeant (avec humour) le droit à des références à la série.

Je pense que le jury était trop attaché à Jon Snow pour être impartial. Ainsi, 70% du jury l'a acquitté de ses accusations, contre seulement 30% qui le reconnaissait coupable.

Une soirée enrichissante et qui change d'un vendredi soir habituel à Essex !

Par Marie ESTEVE

ET LE ROLE DES BENEVOLES DANS TOUT CA ?



En tant qu'association du double diplôme, il était important pour nous de nous faire connaître et de participer à la vie de la fac ! Et cela tombe bien, il nous a été proposé de participer à la Nuit du Droit, organisée en partie par Mme FRANCOZ-TERMINAL qui est la responsable du double diplôme à Lyon. Nous avons donc eu de multiples réunions afin de rencontrer les autres associations et se répartir les tâches durant l'évènement (logistique, accueil, cocktail, ...).

Notre rôle : la logistique, c'est-à-dire que nous avons dû gérer la salle des bénévoles, en distribuant les tee-shirts de l'évènement, ainsi que de quoi se rafraichir et se nourrir... ! Une tâche essentielle pour que les bénévoles se sentent bien et soient efficaces !

Pour que l'évènement se passe bien, nous avons dû recruter ces fameux bénévoles. Nous avons proposé aux diffuses promotions de venir se joindre à nous et quelques-uns nous ont répondu (merci à eux !! Charlotte, Marwan, Marion, Alec, Andréa, Arthur, Bérénice)

Après une petite réunion le jour J, l'évènement est lancé ! Notre équipe n'a qu'une idée en tête : alimenter le buffet et prendre soin des différentes associations.

Par Arthur LAMBERT

LE MOT DE LA FIN !

En conclusion, la Nuit du droit 2019 fut une soirée riche en débats juridiques, sans que cela soit barbant et attirant pour le seul juriste ou étudiant en droit. L'ambiance était là, mais le contenu également, avec des conférences portant sur de réels sujets d'actualité.

Une chose est sûre : nous attendons avec impatience le renouvellement de l'évènement pour 2020 et avons hâte d'en découvrir son programme !

Merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction de l'article : Arthur, Marie, Laura et Bérénice. Et merci à vous, chers lecteurs ! A très prochainement pour un nouvel article du Courrier d'Outre-Manche !